

Allocution
du professeur Walter Hallstein
Président de la Commission de la
Communauté économique européenne,
devant l'Union des régions des capitales
de la Communauté économique européenne,
le 9 novembre, à Bruxelles **1965**

Selon les paroles de l'un de leurs inoubliables fondateurs, Robert Schuman, les Communautés européennes sont une "solidarité de fait", c'est-à-dire une solidarité basée sur une action commune, une oeuvre humaine accomplie en commun. La première réalité européenne à laquelle s'applique notre oeuvre unificatrice, c'est l'Européen en tant qu'individu, membre d'une famille, appartenant à sa commune, à son pays natal, à son peuple. Bien que les institutions européennes, au nom de l'une desquelles je parle aujourd'hui, soient l'expression la plus visible de cette oeuvre d'unification, leur travail serait impensable sans les impulsions, l'encouragement qu'elles reçoivent de tous les secteurs de la vie européenne. Car l'oeuvre d'unification à laquelle nous travaillons n'est pas une idée fantomatique projetée au hasard dans l'avenir, elle n'est pas un rêve nébuleux. Elle est au contraire une réalité, elle rend manifeste que l'Europe a pris conscience d'elle-même, que les Européens ont trouvé leur voie.

Partout où des Européens prennent conscience de leur identité commune, la chaîne des faits européens s'est renforcée d'un nouveau maillon. C'est pourquoi je salue aussi comme un signe de la vitalité des aspirations de l'Europe à l'unification cette union au sein de laquelle les régions des capitales des pays membres de la Communauté économique européenne ont voulu aujourd'hui se regrouper. Je salue tout particulièrement cette démarche parce que l'initiative en émane des représentants élus de la population de ces régions.

L'union qui va maintenant prendre forme est donc une nouvelle preuve de la vitalité européenne et du bon sens européen. Les fondateurs de l'Union des régions des capitales ont reconnu que les critères modifiés qui sont aujourd'hui valables pour les communautés humaines sont des données de fait auxquelles nul ne peut échapper en Europe.

Ces données fondamentales comprennent aussi la nécessité de réorganiser, en l'améliorant, la communauté de vie des Européens. Il ne suffit pas de supprimer les frontières traditionnelles et d'assurer la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux.

Il est nécessaire de prendre conscience du caractère commun des tâches auxquelles il faut faire face. Cette prise de conscience n'est certainement pas l'une des moindres raisons de l'unification qui doit ici prendre corps. Nous sommes aujourd'hui témoins, dans de nombreux domaines, de cette prise de conscience de la similitude, de l'identité des problèmes qu'il s'agit de résoudre.

Cela ne signifie pas que, comme certains le redoutent, la réalisation de cette prise de conscience aboutira à un égalitarisme stérile, à une adaptation fataliste à des schémas établis d'avance. Nous ne voulons pas changer cette Europe aux mille visages en un gâteau de cire aux formes géométriques, où chaque cellule ressemble aux autres. Non, l'image qui nous guide est celle d'une Europe de la diversité. Une Europe qui fasse valoir toute sa richesse, la richesse des aptitudes de son esprit et de son âme, de ses talents, la variété de ses caractères, les différences de ses tempéraments et de ses inclinations, le trésor de ses souvenirs, de son histoire, et la beauté de ses paysages.

En fait, l'Europe, c'est cette diversité. Il s'agit de conserver et même d'intensifier les sources de sa force, et en même temps de les combiner en une harmonie qui exclue les ébranlements, les crises d'auto-destruction des siècles passés. Il faut donc, autour de cette diversité, tisser le lien de l'unité, d'une unité qui n'étouffe pas la diversité, mais qui l'enveloppe en la préservant.

C'est aussi pourquoi la forme politique de l'Europe unie ne pourra jamais être l'Etat unitaire, centralisé, mais seulement une union préservant l'originalité, les traits particuliers, la personnalité de ses membres.

Cet objectif, cette idée directrice ne peut être réalisée par la violence, par la conquête ou l'asservissement. La seule méthode possible pour former à partir des éléments de l'Europe cette unité est la méthode de la négociation et du traité entre Etats européens, c'est-à-dire de la négociation entre des gouvernements démocratiques responsables et du traité ratifié par les parlements des Etats membres. C'est la voie du droit.

Cette voie est pénible et longue. Il y a des haltes et des retours en arrière, des résistances et des désillusions. Mais n'avons-nous pas des preuves palpables du fait que cette voie a permis de progresser ? Existe-t-il des preuves plus impressionnantes que l'existence et le succès de notre Communauté ?

Sans doute l'oeuvre commencée par les pères des Communautés européennes est-elle, comme toute oeuvre de l'esprit humain, exposée à des périls et à des menaces. Elle paraît peut-être plus sensible, plus vulnérable que des solutions de force. Mais elle a la chance d'être durable, chance qui est refusée aux oeuvres de la violence.

C'est pourquoi nous voulons et nous devons poursuivre cette expérience audacieuse. C'est pourquoi nous continuons à placer notre confiance dans le bon sens des peuples européens et dans la compréhension du fait que, de nos jours, la meilleure politique nationale est la politique européenne. Nous savons tous que l'unification de l'Europe n'est pas l'objet d'une politique opportuniste, mais une nécessité historique. On peut retarder la réussite de cette oeuvre, mais personne ne peut et ne veut l'empêcher.

Voilà pourquoi j'adresse à l'Union des régions des capitales européennes, qui est un nouveau témoignage de cette certitude, mes voeux les meilleurs.